



Les éleveurs de bovins s'opposent fermement à l'étiquette de mise en garde sur le devant de l'emballage proposée par Santé Canada pour le bœuf haché.

**Mise à jour le 8 juin 2022*

Calgary, AB – **L'Association canadienne des éleveurs de bovins (ACEB) demande instamment à Santé Canada d'exempter toutes les catégories de boeuf haché de la réglementation d'étiquetage sur le devant de l'emballage. Les Canadiens devraient avoir l'assurance que le bœuf haché qu'ils aiment continue d'être un choix accessible et nutritif.**

Santé Canada propose un règlement qui exigerait que le boeuf haché vendu au détail porte une étiquette d'avertissement « riche en "gras saturés" ». Le boeuf haché devrait être exempté de l'étiquetage sur le devant de l'emballage proposé par Santé Canada, comme d'autres aliments nutritifs, tels que la viande à ingrédient unique, le lait, les œufs, les légumes et les fruits. Nous demandons une politique qui soit équitable.

Les Canadiens consomment environ la moitié de leurs calories dans des aliments ultra-transformés à faible teneur en nutriments. En revanche, le bœuf haché est une protéine riche en nutriments qui apporte du fer, du zinc et de la vitamine B12. L'étiquetage sur le devant de l'emballage des aliments entiers à ingrédient unique contraste fortement avec les principes fondamentaux d'une alimentation saine et détournera l'attention de la véritable priorité - les Canadiens doivent réduire leur consommation d'aliments ultra-transformés.

« Les exploitants de fermes et de ranchs canadiens produisent du bœuf de haute qualité, délicieux et nutritif », déclare Reg Schellenberg, président de l'ACEB. « Nous nous opposons fermement aux règlements proposés par Santé Canada et nous croyons qu'ils envoient un mauvais message aux Canadiens au sujet des aliments entiers à ingrédient unique. »

L'ACEB a récemment partagé de nouvelles preuves avec Santé Canada qui suggèrent que les réductions de la consommation de bœuf et de porc hachés auront un impact nominal, au mieux, sur l'apport global en gras saturés des Canadiens, tout en exposant les populations vulnérables (y compris les femmes et les enfants) à des apports en fer de plus en plus inadéquats. De plus, des analyses récentes montrent que la viande hachée ne contribue que faiblement à la consommation globale de gras saturés des Canadiens.

Les signaux émis par le gouvernement du Canada concernant les choix alimentaires sains seront d'autant plus importants que les Canadiens se remettent d'une pandémie et éprouvent des craintes légitimes concernant la salubrité alimentaire. Ce n'est pas le moment de vilipender un produit alimentaire à ingrédient unique et facilement disponible, surtout lorsque les arguments nutritionnels en sa faveur ne sont pas étayés par la recherche. En plus de l'impact nutritionnel négatif de cette étiquette d'avertissement, nous sommes également préoccupés par d'autres conséquences de ce règlement, étant donné que l'inflation et les prix des aliments n'ont jamais été aussi élevés.

D'autres pays qui ont mis en œuvre des règlements sur l'étiquetage sur le devant de l'emballage ont choisi d'exempter tous les aliments entiers à ingrédient unique, en fonction de leur valeur nutritive, y compris le bœuf haché. Santé Canada fait le contraire. À notre connaissance, **le Canada sera le seul pays au monde à apposer une étiquette d'avertissement de santé sur son bœuf haché.**

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Michelle McMullen
Directrice des communications
Association canadienne des éleveurs de bovins
403-451-0931 | mcmullenm@cattle.ca